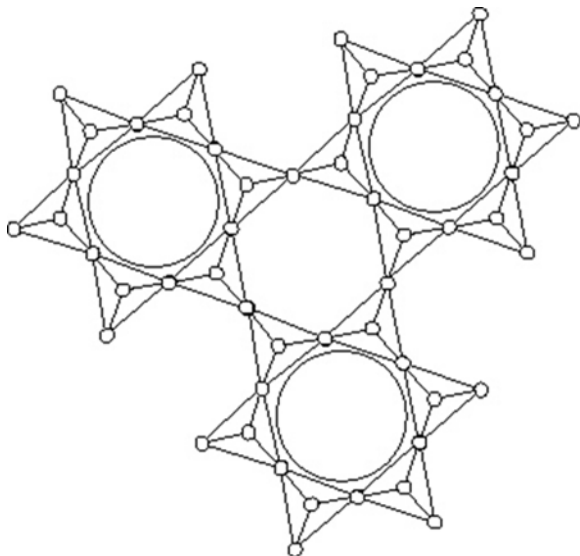


Projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et de la déviation de la
route 117 à Malartic 6211-18-015



9292-5890 Québec inc.
112, rue des Pionniers
Rivière-Héva, Québec
J0Y 2H0
Tel. 819-355-2760
pdorion2000@hotmail.com
Pierre Dorion
Président

Projet de valorisation des matières premières secondaires de la Mine Canadian Malartic

25 Juin 2016

Mémoire soumis dans le cadre de l'audience publique sur l'environnement concernant :

Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic

1. Notre vision d'entreprise

Les valeurs de développement durable

L'équité sociale, l'efficacité économique, la préservation de l'environnement.

Comme entreprise écoresponsable, ces trois grands principes guident nos actions afin de permettre l'instauration d'un équilibre entre chacun des thèmes. Pour nous, le respect de ces principes est garant d'un développement durable, peu importe l'objectif poursuivi ou le type de projet à réaliser.

À plusieurs égards, il semble que nous partagions avec PCM des valeurs de développement durable communes. C'est d'ailleurs ce qui donne lieu à la rédaction de ce mémoire qui je l'espère, permettra de faire progresser le développement d'une compréhension commune des enjeux et opportunités du projet de PCM.

1.2. Engagements de PCM en matière de développement durable

Source : http://www.canadianmalartic.com/documents/Rapports-DD/CMGP-00004_SustainabilityReport2014_FR_Final_LR.pdf

Responsabilité sociale : Nous nous engageons à contribuer au développement social et économique des communautés associées à nos activités, de même qu'à entretenir des relations justes et respectueuses avec nos employés et les parties prenantes externes.

Environnement : Nous nous engageons à réduire au minimum les effets de nos activités sur l'environnement ainsi qu'à maintenir sa viabilité et sa diversité.

Santé et sécurité : Nous nous engageons à exercer nos activités de manière à assurer un milieu de travail sain et sécuritaire sans décès ni blessures.

1.3. L'auteur du mémoire

Malarticois d'origine, Abitibien dans l'âme, j'ai un parcours professionnel atypique, en effet j'ai travaillé dans le domaine social ou j'ai occupé principalement des postes de direction pendant près de 20 ans. Pendant cette période j'ai travaillé dans le champ de l'économie sociale et de l'insertion sociale et professionnelle. Principalement mon action a été de fournir des outils et des moyens à une clientèle fragilisée et à risque quant à leurs exclusions sociales. Nous parlions alors d'augmenter «l'empowerment» des populations que nous rejoignons par nos services, ce qui sous-entend une prise en compte globale des besoins de ces populations dans nos interventions. Cela a été une merveilleuse école d'humilité et j'y ai surtout appris les vertus de la concertation pour maximiser les résultats de nos actions. Toutes ces années ou j'ai été en relation d'aide, m'ont permis de développer ma réflexion et un désir d'agir sur ce que nous appelons aujourd'hui le développement durable et l'économie circulaire.

L'autre expérience de travail significative et en lien avec le projet et ce document est la suivante, j'ai une formation de céramiste et j'ai eu la chance de pouvoir travailler dans ce domaine. J'ai occupé un poste de coordonnateur de production dans une usine de production de tuiles pendant deux ans. Une bonne partie de mes tâches visait à augmenter la productivité de l'entreprise. J'ai développé un processus de valorisation des résidus produits lors de la découpe des tuiles. L'utilisation de ces boues a permis de fabriquer de nouveaux produits et ça a fonctionné, j'ai développé une recette d'argile incorporant 70 % de matière recyclable. C'était le début de mon aventure dans le domaine de l'optimisation de procédés de productions en céramique industrielle.

Ceci expliquant cela, je suis de retour en région Abitibienne depuis six ans, je suis revenu avec la ferme intention de créer de l'emploi, du savoir et de la richesse collective. Pour y parvenir, j'ai développé des techniques pour valoriser un déchet problématique en région.

Mon entreprise souhaite en effet, valoriser les résidus miniers de Partenariat Canadian Malartic pour les transformer en produits à valeur ajoutée, soit en fabricant des produits céramiques à partir des résidus en pulpe de la Mine. Nous souhaitons valoriser un gros volume de résidus et ainsi créer des entreprises de fabrications et de transformations de ces matières premières secondaires par la filière de la céramique industrielle. Plusieurs tests de fabrication à petite échelle ont été réalisés avec succès, nous fabriquons des échantillons constitués à 100 % de résidus qui sont transformés par une cuisson à haute température en produit céramique.

Nous sommes à ce jour restés discrets et n'avons jamais diffusé la nature de nos activités au grand public, si nous sortons de l'ombre, c'est que les enjeux liés aux projets de PCM sont très importants pour notre communauté. Nous sommes aussi conscients que cette sortie publique risque d'attirer l'attention sur notre domaine d'activité. D'un point de vue des affaires, il n'est pas très avisé de divulguer de l'information stratégique sur la place publique. Nous prenons néanmoins ce risque sur la base de la solidité du partenariat que nous avons établi depuis bientôt trois ans avec PCM.

Compte tenu de nos valeurs d'entreprise le regard que je porterai sur le Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic, sera teinté de ma préoccupation concernant les enjeux du développement durable liés au projet soumis à l'audience publique. Pour exprimer mon opinion, je porterai donc trois chapeaux, soit celui de simple citoyen, celui d'entrepreneur qui a fait du développement durable sa priorité et enfin celui d'un ancien acteur du développement de l'économie sociale au Québec.

1.4. Notre mission d'entreprise

Nous avons incorporé notre compagnie en 2013, notre activité vise l'optimisation des procédés industriels et plus particulièrement la valorisation des matières premières secondaires.

Nos pratiques d'affaires se basent sur l'écologie industrielle, ce qui nous amène à tenir compte de l'impact de l'ensemble d'un projet d'entreprise dans son milieu d'accueil. Nous avons à cœur la promotion du développement durable et mettons un point d'honneur à utiliser au maximum les ressources pour aller au bout du cycle de vie utile de celles-ci.

Notre entreprise s'intéresse à la valorisation des résidus miniers en pulpe qui sont produits lors du processus de récupération de l'or dans le minerai. Nos recherches portent sur la transformation de ces résidus en produits céramiques qui pourraient être valorisés et fabriqués sur le site même de PCM ou à proximité. Nous travaillons à transformer ce qui est aujourd'hui un déchet en une ressource à valeur ajoutée.

1.5 Une entreprise qui a l'aval du milieu du développement économique

Une grande partie des organismes liés aux développements économiques de la MRC de la Vallée-de-l'Or a donné, sous forme de lettres, leurs appuis aux buts que nous poursuivons. Nous avons aussi bénéficié, comme entreprise en démarrage, du support et des conseils de ces mêmes organismes avec lesquelles nous collaborons depuis le début de notre démarche entrepreneuriale. Nous considérons que notre projet est ancré dans son milieu et que la grande majorité des acteurs du milieu applaudissent nos efforts pour créer de la richesse collective avec ce qui est considéré aujourd'hui comme un déchet.

1.6 Historique des activités de notre entreprise

À titre de promoteur, je porte ce projet d'entreprise depuis six ans, les trois premières années ont permis de produire les études nécessaires confirmant l'opportunité qu'offrait la réalisation de notre vision d'affaires. Pour arriver à financer ces études, le promoteur a reçu l'appui financier de l'ensemble des acteurs locaux agissant pour supporter l'entrepreneuriat local et la diversification économique. Dès les débuts de la démarche à Malartic pour démarrer ce projet d'innovation, Osisko, qui était alors propriétaire de la Mine Canadian Malartic, s'est impliqué financièrement pour participer à la démarche de validation de l'opportunité d'affaires qu'offrait ce projet. Lors de l'achat de la Mine par Partenariat Canadian Malartic, les nouveaux propriétaires ont aussi emboîtés le pas et ont investi dans ce projet novateur malgré les risques liés au niveau d'incertitude quant à la faisabilité globale du projet.

Notre entreprise n'a qu'un seul client, PCM et c'est un choix qui a été fait au départ par le promoteur. En effet, comme je suis originaire de Malartic, il a toujours été clair que ce projet devait voir le jour dans ma ville natale. Je connais trop bien les cycles économiques pour savoir qu'on ne peut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Il faut que Malartic puisse se diversifier économiquement avec l'aide de son voisin corporatif et de la communauté dans son ensemble.

Depuis janvier 2014, PCM supporte financièrement notre entreprise d'une manière soutenue. La Mine a mis à disposition des locaux pour installer nos équipements, elle a aussi fait des modifications à ses installations pour nous permettre de mener nos activités de recherches, du personnel de la mine nous fournit du support technique au besoin. La mine investie dans ce projet une contribution non remboursable qui se chiffre annuellement à plus de 160 000.00 \$, soit un somme globale depuis deux ans de 320 000.00 \$.

La mine s'est également engagée envers notre entreprise, par le biais d'une lettre d'intention, à nous céder un approvisionnement d'au moins 500 000 milles tonnes de matières premières pour notre projet (résidus minier). Cet inventaire nous sert actuellement de levier pour intéresser des investisseurs potentiels afin de démarrer une usine de production céramique.

Cette implication est désintéressé jusqu'à un certain point, en effet, la mine malgré son soutien, n'a aucune garantie que les résultats de recherches que nous obtiendrons pourront être bénéfiques pour ses propres activités. De plus, le promoteur ayant conservé la propriété intellectuelle sur l'ensemble de ses résultats de recherches, la mine n'a, là non plus, aucune garantie sur un bénéfice quelconque. À ce jour, aucun engagement n'a été formalisé de part et d'autre pour sécuriser ce projet à Malartic. Pour l'instant, les modalités de financements de nos activités s'articulent autour d'une évaluation des résultats dans l'avancement de notre projet d'entreprise par PCM. Comme notre entreprise ne cesse d'obtenir des résultats positifs depuis deux ans, nous avons pu reconduire nos budgets de six mois en six mois depuis janvier 2014 sur la base de nos performances.

En ce moment, les succès que nous avons rencontrés et les résultats de nos travaux nous ont permis de mobiliser les acteurs, PCM et la ville de Malartic, autour des conditions à mettre en place pour favoriser l'implantation d'usines qui permettront possiblement de valoriser un volume significatif de résidus miniers.

Le promoteur, malgré l'incertitude liée à la pérennité de son entreprise et à la fragilité amenée par l'absence d'engagement formel à long terme, fait le choix de miser sur PCM pour donner son envol à ce projet d'envergure. La confiance mutuelle qui s'est installée entre nos corporations et la loyauté de chaque partie quant aux rapports que nous entretenons, a créé un climat de collaboration hors du commun.

Dans son implication et son appui à nos efforts de recherches, la minière prouve sa préoccupation d'arriver à mettre en place des avenues novatrices qui pourront créer des emplois à Malartic lors de la fermeture de la mine et peut être avant si la conjoncture le permet. Le promoteur fera tout en son pouvoir pour maximiser les retombées de son projet au profit de la population et à celui de PCM, son partenaire principal dans cette aventure.

Cette sortie publique et la présentation de nos activités traduisent bien la confiance que nous plaçons dans notre partenariat avec PCM. Nous sortons de l'ombre pour témoigner de la possibilité de faire autrement si tous, nous mettons l'épaule à la roue.

1.7 La participation de notre entreprise au processus du BAPE

En préparation de la rédaction de ce mémoire, j'ai pris connaissance de documents qui ont été déposés du côté de PCM et des différents acteurs qui sont appelés à se prononcer sur l'acceptabilité ou non des demandes de PCM pour son projet de déviation de la route 117 et d'extension de ses activités minières dans un nouveau secteur.

La somme de travail derrière cet exercice démocratique de consultation est colossale, l'analyse de l'information disponible et la compréhension des tenants et aboutissants font appelés à des connaissances diverses et spécialisées, je présente donc mon opinion sans prétention et sans a priori sur les enjeux présents.

Comme simple citoyen et entrepreneur, je suis impressionné par l'implication de PCM et l'intérêt qu'il porte à la mise en place de nouvelles pratiques de gestion environnementales et sociales. Je suis à même de témoigner de cet engagement à chercher des solutions novatrices afin de créer de la richesse tout en ayant une approche inclusive auprès des populations.

À ma connaissance, je ne crois pas qu'aucune mine n'est tentée le coup de valoriser ses résidus miniers en pulpe à grande échelle.

Cette ouverture de PCM à cette option tranche avec la réputation d'immobilisme de l'industrie minière véhiculée par certains. Les avenues novatrices sont souvent synonymes d'incertitude et présentent aussi le risque de s'éloigner des mandats de la mine confiés par l'actionariat de la compagnie minière. J'apprécie de voir que PCM ne laisse aucune avenue de succès lui échapper et qu'elle fait preuve de courage et de détermination dans ses engagements avec les parties prenantes dans ce gros dossier.

2. Notre vision d'entreprise

L'équité sociale

2.1 Le projet doit avoir l'appui des collectivités locales

2.2 Ma compréhension du contexte social en lien avec le projet de PMC

La situation qui est vécue présentement à Malartic m'apparaît exceptionnelle et complexe, il est difficile de cerner l'ensemble des enjeux concernant la cohabitation d'une mine avec son milieu d'accueil, d'autant plus si la Mine est située en milieu urbain comme c'est le cas présentement.

Ce qui apparaît certain c'est que toutes les parties prenantes tiennent à préserver le tissu social d'une ville qui a une identité propre, des besoins qui doivent être comblés et des droits à faire valoir. La Ville a un historique de cohabitation avec l'industrie minière et parfois les règles de bon voisinage doivent être revues pour répondre à une nouvelle réalité. C'est par des processus comme celui-ci que nous est donnée la possibilité de faire progresser nos pratiques, nos valeurs, nos actions vers un avenir basé sur le développement durable.

2.3 Le facteur humain

La croyance qu'il existe un avenir possible dans un lieu physique que l'on a choisi, peut être un ancrage très fort pour les humains en général. Malheureusement, les villes minières sont perçues, trop souvent, comme des plaques tournantes accueillant des citoyens en transit. Malartic existe pourtant depuis plusieurs décennies avec de nombreuses familles de seconde génération et de troisième génération qui ont choisi Malartic comme milieu de vie. Ceux-ci assurent le maintien de la mémoire collective de notre municipalité. Personnellement, je considère que j'ai un devoir de mémoire envers les gens qui ont fait les sacrifices qui ont permis d'ouvrir nos villes. Je crois donc qu'il vaut la peine de chercher par tous les moyens à maintenir et à développer notre collectivité.

D'un point de vue humain, la préoccupation majeure de la population m'apparaît être d'obtenir une réponse positive à ce que l'on nomme communément les besoins de bases. On ne peut pas reprocher à une population d'exiger que son milieu de vie soit sain, qu'elle puisse se loger décentement et à coût abordable, qu'elle puisse travailler afin de se vêtir, de se nourrir et de pourvoir aux besoins actuels et futurs de leurs familles.

La population semble simplement souhaiter vivre dans un climat de relative harmonie avec un niveau de stress normal, et une cohésion sociale ou il n'y a pas de clivage au sein des concitoyens, tout ça, afin de maintenir un tissu social qui soit viable à long terme pour tous les citoyens de la ville.

Je partage entièrement ces objectifs que je place d'ailleurs au centre de ma démarche d'entrepreneur écoresponsable. L'acceptabilité sociale du projet passe, selon moi, par un apaisement des tensions et des réponses aux inquiétudes liées à la santé et aux perspectives d'avenir de la ville et de sa population.

2.4 Les balises sociales

Prise dans son ensemble, la dynamique qui s'articule autour de la démarche actuelle de PCM pour l'extension de ses activités et les mécanismes de contrôles, d'atténuations et compensatoires qui se mettent en place me semble prometteuse. L'instauration d'une certaine paix sociale dans la communauté passera, selon moi, par un consensus se traduisant par une entente globale et inclusive entre les parties prenantes au projet.

Selon ma lecture des événements, les enjeux se sont focalisés sur l'acceptabilité sociale du projet, la demande d'extension participe à nourrir la réflexion des parties sur les enjeux et les limites acceptables pour la réalisation des activités si les autorisations sont émises.

Il s'agit d'un processus, autour d'une évaluation et d'une négociation, en évolution et qui n'est pas figée dans le temps. De mon point de vue, quand on prend connaissance de la situation, force est de constater que des gains se font de toutes parts pour les gens et les organisations qui sont touchés par cet énorme projet minier. Cela témoigne selon moi, d'une collaboration fructueuse entre toutes les parties prenantes. D'autre part, on a peut-être tendance à oublier que ce qui se passe ici va concourir à définir de nouvelles règles et pratiques. Celles-ci seront utiles à toute une industrie et à différentes communautés d'où une partie de l'économie repose sur l'industrie minière.

Mais c'est aussi un exercice pénible pour la population et ces perturbations engendrent un risque de fracture dans la cohésion sociale de notre petite ville.

Malgré toute l'effervescence que soulève ce projet, je trouve remarquable qu'une société se mobilise autour d'une collectivité et d'un milieu de vie au sens large, incluant les industries, les commerces, la population, les organismes publics et nos gouvernements, tous, interpellé par les activités minières de PCM. Cet effort collectif, pour trouver un équilibre qui permet la cohabitation entre un citoyen corporatif et la communauté, me confirme que nous vivons bien dans une société démocratique où les droits de chacun sont défendus, et cela, pour le bien commun.

2.5 La prise de position de ma compagnie dans le processus

La mémoire de l'homme est sélective, pour certains faits, il la perd très facilement.

Citation de [Antoine de Rivarol](#) ; Pensées inédites de Rivarol (1836)

Afin de présenter mon point de vue sur ce dossier complexe, je me suis surtout arrêté au côté humain de la chose et aux opportunités qui sont offertes par le projet de PCM.

Si je laisse de côté l'aspect négociation, contrôle et équilibre des rapports de forces en cause, c'est que je crois que ce projet devrait être autorisé puisqu'il est essentiel, pour l'instant, au maintien d'une activité économique dans notre communauté. Ce projet a le bénéfice d'activer la réflexion au sein de la population sur le vivre ensemble et cette même réflexion semble aussi se prolonger pour amener les gens à prévoir l'avenir après l'arrêt des opérations de PCM.

De plus, les mesures et les contrôles multiples déployés sont pour moi, garant d'un effort réel pour répondre aux interrogations que suscite le projet. Néanmoins, nous sommes, je crois, en présence des limites technologiques, actuellement disponibles, pour permettre la gestion et la prise de décisions sur des bases scientifiques, avec des données objectives, quantifiables et qualifiables. Une limite étant une limite, la notion d'incertitude ou de risques calculés fera toujours partie de tout processus de changement et de prise de décision.

Par ailleurs, je suis rassuré quand je constate l'implication des différents ministères dans le processus de suivi et d'ajustements qui sont demandés à PCM, ce processus est par définition impartial puisqu'il est basé sur nos Lois, directives et règlements. L'encadrement qui est fourni par nos institutions, les organismes, le comité de suivi, les comités de citoyens, tous ces moyens, participe à définir le cadre que devront respecter les parties prenantes pour que ce projet puisse voir le jour. L'avancement des actions qui ont été prises pour améliorer la cohabitation favorise, selon moi, des conditions gagnantes pour que le projet proposé par PCM puisse se réaliser avec un appui significatif de sa communauté d'accueil.

2.6 Le contexte historique

Source : WSP Canada Inc. 2016. Extension de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117 à l'entrée Est de la ville de Malartic | Étude d'impact sur l'environnement – Résumé. Document réalisé pour Canadian Malartic GP. 231 pages. CMGP – Étude d'impact sur l'environnement - Résumé WSP 131-14654-00 - Bref historique du développement de la ville de Malartic – 6.5.2 – p. 101

« Le développement de la ville de Malartic est étroitement lié à l'exploitation des ressources minières. En 1923, le gisement Malartic Gold Mines Ltd. est découvert par John Mark et, le 1er mai 1935, ce gisement, dénommé Canadian Malartic Gold Mines Ltd., entre en production. Le hameau de Roc-d'Or voit le jour en 1938 et compte pas moins de 700 habitants. En 1939, les habitants sont contraints de se relocaliser suite à l'amendement de la Loi sur les mines qui interdit aux concessionnaires miniers d'utiliser leurs terrains à d'autres fins que l'exploitation. Les entreprises minières, avec l'accord du gouvernement, prennent en charge l'organisation de la ville sans toutefois participer à son administration. Bien que la ville de Malartic soit officiellement créée à la fin de l'année 1937, elle croît rapidement et, en 1939, elle compte déjà 2 200 habitants. Le développement minier permet à l'Abitibi de ne pas être touché par le marasme économique des années 30. En 1950, Malartic devient le troisième centre urbain de la région. Alors que les premiers signes de déclin apparaissent dans les années 1960 et 1970, Malartic tente de diversifier son économie. La ville développe l'industrie touristique et construit alors un musée minier, le seul musée au Québec consacré à la géologie et à la minéralogie. Ces années sont marquées par les Jeux du Québec, organisés à Malartic en 1977. Les années 1980 sont caractérisées par la croissance résidentielle et le réaménagement du centre-ville en vue de mettre en valeur le patrimoine. À partir de 1990, la ville est durement touchée par la crise économique. Aujourd'hui, Malartic mise sur la diversification économique, la coopération régionale et le développement des nouvelles technologies de l'information. »

2.7 Des ressources épuisables et un avenir à consolider

Géographiquement, nous sommes en Abitibi, une région minière et Malartic se trouve sur une zone exploitable de minerais d'or. Historiquement, la ville a un passé industriel minier vieux de plus de 80 ans. Nous avons eu comme population des passages à vide et des creux inquiétants d'un point de vue économique autant que démographique. La réalité est que nous faisons partie de ce que l'on appelle une région ressource et à ce titre nous sommes dépendants des fluctuations du prix des matières premières pour le maintien d'une activité économique au sein de notre collectivité.

Dès le départ, fin des années 2000, la mine qui voulait s'implanter à Malartic a mis en branle des processus de consultations pour le même type d'exercice que celui des audiences pour le projet actuel.

Déjà en 2008, des acteurs et décideurs sont sondés et il appert qu'ils sont préoccupés par la fragilité de leur économie et l'urgence de mettre en place une diversification économique afin d'assurer un développement futur à leurs concitoyens. Ces préoccupations m'apparaissent toujours présentes aujourd'hui et chacun veut trouver des moyens pour assurer un avenir prometteur à léguer aux prochaines générations.

Selon moi, une grande part de l'ambivalence qu'on retrouve au sein de la population tient à une incertitude quant à leurs avens dans la ville de Malartic. Une mine a malheureusement une durée de vie déterminée et la date de la fin des opérations résonne comme une menace sourde. Des mesures de diversification sont mises en branle dès à présent par la ville de Malartic et font partie du plan stratégique Horizon 2030.

Sur cet aspect, la ville de Malartic a été proactive et suite à des consultations publiques avec les citoyens, a déjà mis de l'avant son plan d'action horizon 2030. Nous souhaitons que les gens et les organisations adhèrent aux objectifs qui ont été retenus et que la mobilisation de tous les acteurs se cristallise autour des consensus qui sont en place et de ceux qui vont émergés pendant l'audience publique.

3. Notre vision d'entreprise

L'efficacité économique

3.1 Le projet doit générer de la richesse collective

3.2 Contexte historique et perception des acteurs consultés

Malgré les réserves qui sont exprimées par les parties sur l'interprétation et la fiabilité à donner aux résultats des différents sondages qui ont été fait depuis le début de l'exploitation de la mine, il y a tout de même des tendances qui se dégagent et qui traduisent les préoccupations de la population. Si on remonte dans le temps et qu'on s'arrête aux préoccupations exprimées en 2008, on comprend mieux le climat actuel de Malartic.

Dans le contexte de 2016, les citoyens ont expérimenté la cohabitation pendant six ans avec la mine, tout le monde a tiré profit de cette expérience et souhaite maintenant obtenir le maximum de bénéfices du projet tout en réduisant au minimum les nuisances, ces deux options n'étant pas, pour l'auteur du mémoire, incompatible.

Malgré une cohabitation qui dure maintenant depuis 6 ans entre la mine et son milieu d'accueil, plusieurs commentaires contenus dans l'étude se font l'écho de préoccupations actuelles du projet soumis à l'audience publique. Des préoccupations qui ne semblent pas avoir trouvé de réponses satisfaisantes à ce jour. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un processus dynamique qui est en cours de réalisation et que des mesures se mettent en place afin d'offrir des solutions qui sont acceptables pour toutes les parties prenantes. Cet investissement de temps et d'argent des parties prenantes pour favoriser la cohabitation entre la minière et la population concourt à définir les standards de demain pour l'implantation de mine à la périphérie d'une ville.

Je vous propose de revoir certains résultats qui ont été compilés de 2008 à nos jours, les documents cités sont tous disponibles sur le site du BAPE pour le projet de déviation de la 117, et d'extension des activités minières soumis par PCM.

PR5.2.1_Partie5 – Document déposé dans le cadre du BAPE –
Sous la rubrique “la documentation déposée ”

Projet minier aurifère Canadian Malartic

Étude d'impact sur l'environnement

Rapport sectoriel – Milieu humain

Consultation du milieu- JUIN 2008

GENIVAR AA106790

L'information est présentée intégralement, tel que contenu dans l'étude d'impact réalisé par GÉNIVAR – Consultation du milieu- juin 2008.

Si nous utilisons ces données veilles de six ans c'est qu'elles sont toujours pertinentes. Malgré les efforts et les aménagements qui ont été faits pour atténuer les nuisances et mettre en place des moyens financiers pour maximisés les retombées positives du projet aux bénéfiques de la population. Il reste du travail à faire, mais c'est un travail qui devra être collectif. Compte tenu de la complexité du projet on ne peut en aucun cas confier à un seul groupe le mandat d'assurer la prise en compte de tous les besoins exprimés d'hier à aujourd'hui.

Horizon 2030 et ÉcoMalartic vont très certainement faciliter la coordination de la démarche de participation citoyenne. La prise en compte des opinions et objectifs énoncés lors de cette démarche répondront, nous l'espérons, aux futurs actions à mettre en œuvre pour assurer l'avenir de notre ville.

GENIVAR. 2008. Projet minier aurifère Canadian Malartic - Étude d'impact sur l'environnement - Rapport sectoriel – Consultation du milieu. Rapport préliminaire de GENIVAR Société en commandite à La Corporation minière Osisko. 92 p. et annexes.

Organismes	Commentaires et préoccupations
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur du territoire	Nécessité d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Malartic pour accueillir de nouveaux résidants et de nouvelles entreprises industrielles et commerciales
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur des mines	Retombées économiques importantes du projet Disponibilité régionale restreinte de la main-d'œuvre minière qualifiée Nécessité d'obtenir l'acceptabilité sociale du projet
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Retombées économiques importantes du projet Maximisation des retombées économiques locales et régionales en favorisant la sous-traitance Développement de l'entrepreneuriat local et régional à favoriser Diversification économique à favoriser Harmonisation du projet avec le développement de la ville de Malartic Incertitudes au sein de la population relative à la réalisation ou non du projet Impact de la circulation lourde liée au projet
Emploi Québec	Retombées économiques importantes du projet Dynamisation de Malartic par la venue potentielle de nouveaux résidants Sous-scolarisation appréhendée de la population de Malartic en raison de l'attrait qu'exercent les emplois bien rémunérés à la mine Efforts de diversification économique et de développement de l'entrepreneuriat potentiellement affectés par le projet minier Accentuation de la pénurie de main-d'œuvre spécialisée Nécessité pour le promoteur d'investir dans la diversification de l'économie et les infrastructures de Malartic

GENIVAR. 2008. Projet minier aurifère Canadian Malartic - Étude d'impact sur l'environnement - Rapport sectoriel – Consultation du milieu. Rapport préliminaire de GENIVAR Société en commandite à La Corporation minière Osisko. 92 p. et annexes.

Commentaires, attentes et préoccupations formulés lors des entrevues avec les intervenants du milieu.

Ministère de la Sécurité publique	Nécessité de coordination entre la Ville de Malartic, divers ministères et le promoteur dans la réalisation des études en lien avec le projet et l'élaboration des mesures d'atténuation des impacts du projet et de protection du public
Ministère des Transports du Québec	Modification nécessaire du réseau de circulation dans la ville de Malartic lorsque le projet sera en phase d'exploitation
MRC de La Vallée-de-l'Or	Localisation adéquate des parcs à résidus miniers en tenant compte des vents dominants Réduction des inconvénients liés au bruit et à la poussière pour les résidents de Malartic
Ville de Malartic	Augmentation de la richesse foncière de la Ville découlant du projet induisant une réduction de la charge fiscale des contribuables de Malartic Acquisition de terrains requise pour permettre le développement résidentiel et industriel susceptible d'être entraîné par le projet Impact des parcs à résidus miniers sur le paysage
Comité de diversification économique de Malartic	Dynamisation de l'activité commerciale de Malartic favorisée par le projet Disponibilité d'espaces pour le développement résidentiel en raison de l'aménagement du nouveau quartier de relocalisation des résidents du secteur sud de Malartic
Chambre de commerce de Malartic	Augmentation de la richesse foncière de la Ville découlant du projet induisant une réduction de la charge fiscale des commerçants de Malartic Augmentation de l'achalandage dans les commerces en raison de la venue potentielle de nouveaux résidents Implantation probable de nouveaux commerces à Malartic Inconvénients liés au bruit et à la poussière produits par la mine au niveau du secteur commercial de Malartic Déplacement de commerces vers le nouveau quartier de relocalisation des résidents du secteur sud de Malartic
Malartic en santé	Incertitude face à la période de post-fermeture de la mine projetée
Centre local de développement (CLD) de la Vallée-de-l'Or	Création d'emplois découlant du projet Réserve quant à l'impact économique positif du projet pour la ville de Malartic Exode possible de résidents de Malartic en raison du projet Incertitudes au sein de la population relative à la réalisation ou non du projet Inconvénients liés à la poussière et au bruit produits par la mine Impacts de la localisation des futurs parcs à résidus miniers Impacts environnementaux et sociaux du projet
Société d'aide au développement de la collectivité de la Vallée-de-l'Or (SADC)	Impact économique positif mais modéré du projet pour Malartic Impact positif du projet sur le développement industriel de Malartic Pénurie appréhendée de main-d'œuvre pour le projet Inconvénients liés à la poussière et au bruit produits par la mine Maintien de l'intégrité des équipements récréotouristiques de Malartic

3.3 L'évolution des enjeux dans le temps

À la lecture de ces commentaires, force est d'admettre que les gens consultés à l'époque ont fait preuve de perspicacité dans leurs commentaires. Selon ma lecture des événements à Malartic et les enjeux que soulève la démarche de PCM pour ses futurs projets d'extensions, les contraintes et les potentialités liées aux opérations de la mine ont peu changé demeurant stable dans le temps.

Les résultats de cette consultation, qui pourtant datent de huit ans, demeurent selon moi d'actualité.

En effet, les points soulevés, entre autres concernant l'implication de PCM (le promoteur) dans le processus de la diversification économique, sont présentement un enjeu pour mon entreprise et sûrement aussi pour PCM qui est directement interpellé par les préoccupations exprimées lors des consultations.

J'ai le sentiment qu'à Malartic les gens deviennent de plus en plus aguerris et avisés, à tout le moins, concernant l'expérience qu'ils vivent dans les processus de demandes d'autorisations. Et à voir la multitude de canaux qui se sont ouverts pour favoriser la participation citoyenne, il semble plus que probable que ceux-ci vont s'approprier tous les moyens offerts afin de participer activement aux processus.

Plusieurs initiatives sont très certainement étudiées présentement par les acteurs économiques du milieu et la mine, afin d'offrir des alternatives de diversifications économiques, de développement de l'entrepreneuriat local et d'autres mesures de même nature.

3.4 Les contributions de PCM au développement local

Il faut souligner que PCM s'implique depuis le début de ses opérations dans une démarche de création d'un fonds de diversification qui représente un actif de 3 millions. Des montants sont versés annuellement par la mine dans le fond soit 150 000.00\$, ainsi que d'autres fonds résultant à titre d'exemple, de la vente d'huiles usées, les sommes recueillies sont ensuite redistribuées à des organismes prioritaires dans le plan d'action de la mine.

PCM a aussi converti les 300 000 actions versées par Corporation Minière Osisko au moment de la création du Fonds, en une somme totalisant 2,4 millions de dollars lors du rachat par Agnico Eagle et Yamana Gold.

Afin de maximiser les retombés économiques et atteindre ces objectifs de création de richesse collective, PCM s'est aussi impliqué d'autres façons d'on voici une liste disponible à l'adresse internet suivante :

<http://communaute.canadianmalartic.com/fr/implication-dans-la-communaute>

Projets et initiatives communautaires

La mine Canadian Malartic participe activement au développement social et communautaire de son milieu. Que ce soit en contribuant financièrement, en participant à des campagnes de collecte de fonds ou en s'impliquant au sein de divers organismes de bienfaisance, notre équipe partage un objectif commun : favoriser la vitalité de la collectivité.

Projets communautaires

- Participation au financement accordé pour la construction du Projet Hétérington à Malartic (logements de type HLM)
- Participation au financement accordé pour l'agrandissement du Centre de la petite enfance Bambin et Câlin à Malartic
- Participation au financement accordé pour la rénovation de La paroisse Saint-Martin-de-Tours de Malartic
- Financement complet accordé pour la construction du Stade Osisko à Malartic
- Financement complet accordé pour la construction du parc du Belvédère à Malartic

Initiatives communautaires

- Partenariat avec le musée minéralogique de Malartic pour les visites de la mine Canadian Malartic
- Engagement avec le Fonds de développement durable ÉcoMalartic pour 2016 à 2010
- Partenariat avec les parties prenantes du milieu pour la mise en place d'un organisme local œuvrant au niveau de la persévérance scolaire: Corporation Victoire

Dons et commandites

Dans le cadre de notre engagement visant à stimuler la croissance de Malartic, nous poursuivons nos efforts en investissant localement dans plusieurs créneaux tels que la formation, l'éducation, la santé, la culture et le sport. Nous croyons à l'importance de la solidarité sociale.

Programme d'implication bénévole

Consciente du besoin grandissant de bénévoles dans la majorité des organismes, la mine Canadian Malartic a mis en place un programme d'incitation à l'implication bénévole de ses employés dans la communauté malarticoise. Afin de sensibiliser notre équipe à l'importance de s'engager, nous prenons soin de diffuser les besoins des organismes de Malartic et d'ainsi favoriser une culture d'entraide.

La mine Canadian Malartic considère le bénévolat comme un acte de développement social fondé sur des valeurs de responsabilité et guidé par la volonté de participer au mieux-être de la collectivité. Notre équipe est fière de donner de son temps et de contribuer activement à la promotion de l'engagement bénévole

Fonds Essor Canadian Malartic - FECM

Source : <http://www.canadianmalartic.com/media-news-2015-05-20.html>

Le Fonds Essor Canadian Malartic (anciennement Fonds Essor Malartic Osisko - FEMO) a été créé en 2008 afin de laisser un héritage positif aux générations futures. Il s'agit d'une première pour l'industrie minière québécoise et canadienne. Ce fonds vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens de Malartic ainsi que l'essor à long terme de la ville grâce à la promotion et au soutien d'initiatives ayant un impact durable sur le développement économique, social et culturel. Il vise également à mettre en place des projets structurants s'inscrivant dans les priorités de développement du milieu.

Source : <http://www.canadianmalartic.com/media-news-2015-05-20.html>

20 mai 2015

Le Fonds Essor Canadian Malartic choisi Desjardins comme institution financière

Avant l'acquisition d'Osisko par Agnico Eagle et Yamana Gold, le FEMO possédait des actions. Lors de l'acquisition en juin dernier, les actions totalisant une somme de 2.4 millions fut encaissée. Un montant de 150 000 \$ est versé annuellement au FECM par la mine Canadian Malartic. À ce montant s'ajoute aussi une somme annuelle perçue par la vente des huiles usées de la mine. Une somme représentant approximativement 90 000 \$.

«Comme la mission du FECM s'inscrit dans une perspective de développement durable, il demeurerait important que ses actifs soient placés afin de fructifier et d'être profitables au plus grand nombre. Tout comme Desjardins, nous avons à cœur de nous lier à nos collectivités en permettant la mise en place de projets structurants. Nos organisations sont toutes deux animées par l'importance accordée à la vitalité des collectivités. C'est, entre autres, pour ces raisons que notre choix s'est arrêté sur cette institution financière coopérative», souligne M. Daniel Racine, président du FECM et vice-président sénior des opérations nord-américaines chez Yamana Gold.

3.5 L'implication de PCM auprès de la ville

La minière s'implique aussi financièrement pour supporter le plan de développement durable "ÉcoMalartic" issu de la démarche Horizon 2030. Je constate une réelle préoccupation de PCM dans l'effort collectif pour offrir des alternatives après la fermeture de la mine. En fait foi, cet article du P'tit Journal de Malartic qui visait à informer la population sur ce dossier.

Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, *Le P'tit Journal de Malartic*, Malartic, le 17 février 2016

Horizon 2030 : Dévoilement de ÉcoMalartic

« Des subventions du gouvernement fédéral ont été accordées et la mine s'est engagée à financer le projet de 300 000 \$ par année pour les cinq prochaines années. Ce budget servira par exemple à engager des firmes d'urbanisme, de comptables ou d'évaluation pour fournir de l'information aux différents comités... »

Ces deux exemples, le FECM et le soutien à la démarche ÉcoMalartic, sont des actions concrètes qui ont été prises par PCM à ce jour, et il semble que la minière demeure à l'affût des opportunités et saisi l'occasion dès que c'est possible de supporter des initiatives qui sont prometteuses.

Je fais partie des initiatives du milieu que PCM supporte financièrement, et selon moi, ils font preuve de vision long terme dans ce dossier. En effet, malgré l'incertitude liée aux résultats qui sont attendus, ils prennent un certain risque, ce montrent patient et continu de supporter les recherches tout en témoignant un réel intérêt pour ma démarche d'entrepreneur local.

Sans pouvoir quantifier les dépenses de l'ensemble des contributions financières de PMC, ni le cumul des heures bénévoles des employés, puisqu'il ne semble pas que cette information soit mise à disposition aux fins de consultation, il demeure que des efforts sont déployés par PMC afin de s'impliquer à titre de citoyen corporatif.

3.6 Les retombés économiques générés par les activités de PCM

Nous considérons que PCM est un acteur majeur du développement local et que son impact économique se fait sentir aussi en région. Dans cette section de notre document, nous ne prenons pas en compte l'activité économique de PCM depuis le début de ces activités, mais seulement les sommes projetées pour le projet soumis aux audiences en 2016.

Source :

Rapport produit par :

2014 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société canadienne à responsabilité limitée et cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.

Titre du document :

Extension de la mine Canadian Malartic et déviation de la route 117 Corporation Minière Osisko Note sur l'évaluation des retombées économiques du projet Rapport final 14 avril 2014

FIGURE 1 : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA PHASE CONSTRUCTION 2015-2016;

En millions de \$ de 2014 et en équivalents temps pleins (ETP)

Impact cumulatif sur les deux années de travaux	
Valeur ajoutée	53,4 M\$
Emplois soutenus	388 ETP
Recettes gouvernement du Québec	2,9 M\$
Recettes gouvernement du Canada	2,0 M\$
Transferts parafiscaux Québec	3,5 M\$
Transferts parafiscaux Canada	0,6 M\$

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre au total

Sources : à partir des simulations de l'ISQ, analyse KPMG-SECOR

FIGURE 2 : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA PHASE EXPLOITATION
2022-2028; en millions de \$ de 2014 et en équivalents temps pleins (ETP)

Impact annuel sur les six années additionnelles	
Valeur ajoutée	662,9 M\$
Emplois soutenus	1 186 ETP
Recettes gouvernement du Québec	112,3 M\$
Recettes gouvernement du Canada	51,5 M\$
Transferts parafiscaux Québec	12,5 M\$
Transferts parafiscaux Canada	1,9 M\$

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre au total

Sources : à partir des simulations de l'ISQ, analyse KPMG-SECOR

Titre du document :

Extension de la mine Canadian Malartic et déviation de la route 117 Corporation Minière Osisko Note sur l'évaluation des retombées économiques du projet Rapport final 14 avril 2014

FIGURE 3 : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA PHASE RESTAURATION
2029-2030; en millions de \$ de 2014 et en équivalents temps pleins (ETP)

Impact annuel sur les six années additionnelles	
Valeur ajoutée	4,4 M\$
Emplois soutenus	32 ETP
Recettes gouvernement du Québec	0,2 M\$
Recettes gouvernement du Canada	0,2 M\$
Transferts parafiscaux Québec	0,3 M\$
Transferts parafiscaux Canada	0,0 M\$

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre au total

Sources : à partir des simulations de l'ISQ, analyse KPMG-SECOR

Sans avoir fait le tour de la dimension efficacité économique du projet, qui est soumis à l'audience publique, l'activité économique et les retombées liée aux opérations de PCM sont essentielles dans notre économie locale et régionale.

Avec le recul que permettent les années qui sont passées, on doit se souvenir qu'à l'époque de la fermeture de la scierie en 2006, la ville qui était mono-industrielle s'est retrouvée en situation de crise. Le défi de la diversification économique reste, comme bien d'autres préoccupations, un enjeu d'actualité des décideurs et des simples citoyens. Cet enjeu doit demeurer un objectif qui ne saurait se démentir dans le temps, si nous voulons assurer un avenir à notre communauté.

4. Notre vision d'entreprise

Préservation de l'environnement

4.1 Le projet dans son ensemble doit être viable d'un point de vue environnemental

La minière semble poursuivre son objectif de diminuer et d'atténuer l'impact environnemental de son activité, plusieurs équipements de suivis ont été déployés dans la ville pour analyser l'impact des activités minières et trouver des solutions afin de réduire ces impacts. Ces démarches s'inscrivent dans un processus où les modalités pour établir des canaux de communication entre la communauté et la minière ont été mises en place par celle-ci. Cette communication et la prise de mesures physiques pour l'analyse de la qualité de l'environnement me semble des données fiables qui permettront d'élaborer des actions correctrices si nécessaire.

4.2 Notre apport

En tant qu'entrepreneur et citoyen, je suis préoccupé par les résultats d'un sondage qui laisse entendre que près de la moitié de la population pourrait, si l'occasion se présentait, quitter Malartic pour un autre endroit.

Document du BA : PR5.1.1_AnnexeQC-274

Auteur : WSP 2015. Suivi social Mine Canadian Malartic, Rapport de suivi du milieu social. Rapport produit pour Mine Canadian Malartic. Pagination multiple et annexe.

L'enquête, par questionnaires auto-administrés, s'est déroulée entre les 20 mai et 20 juin 2014. Au total, 309 questionnaires ont été complétés. Le taux de réponse global pour Malartic s'établit à près de 23 % et la marge d'erreur est de 5,2 %. /

Source : 5.2.3 SONDAGE 2014 Partie 5 – p. 5-5

« Néanmoins, les Malarticois sont partagés en deux groupes presque égaux quand il est question de quitter la ville ou d'y résider encore de nombreuses années. »

Toujours par sondage, une autre source présente la perception de la population et dans cette enquête les résultats traduisent le bien-être perçu de façon positive et l'attachement des gens à leur ville. Encore cette ambivalence qui pour moi reflète la recherche d'issues et de solutions à un problème plus ou moins insoluble pour l'instant, soit, je m'implique et j'investis dans le futur de ma ville ou c'est trop compliqué et je quitte si j'en ai l'occasion.

Évidemment, nous avons un parti pris pour contrer cette ambivalence et la contribution de notre entreprise sera de créer une niche afin d'ouvrir une filière de production de seconde transformation. La matière première sera fournie par PCM, cette matière est aujourd'hui considérée comme un déchet. Il s'agit des résidus finaux en pulpe destinés à la mise en dépôt dans les parcs prévus pour leurs stockages. Ceux-ci pourraient, selon les résultats de tests que nous avons menés, être valorisés.

Les résultats de nos travaux de recherches en céramique industrielle sont très encourageants et pourraient offrir une opportunité de création de nombreux emplois dans un domaine novateur. Nous pensons que si nos activités sont soutenues par les acteurs locaux et la population nous pourrions ouvrir de nouveaux horizons pour ancrer nos gens dans la communauté et ainsi contribuer à favoriser l'occupation du territoire.

L'avenir inquiète une partie de la population, nous partageons cette inquiétude, et notre initiative vise justement à pourvoir aux besoins de créations d'emplois à la fermeture de la mine.

Notre démarche afin de valoriser les résidus miniers du site de PCM et la faisabilité du projet en est rendue aux dernières étapes de validations. Ce projet de développement environnemental représente une avancée majeure dans l'utilisation des résidus miniers en vue de les valoriser à travers la seconde transformation. Nous étudions deux scénarios de valorisation, soit la fabrication de produits de grande consommation avec la céramique du site et deuxièmement, la vente du matériel en vrac comme minéraux industriels pour l'industrie céramique.

Les deux options étant viables économiquement, cela laisse présumer que nous pourrions très certainement créer plusieurs dizaines, voire centaine, d'emplois à Malartic. Et, si l'on se prend à rêver, peut-être créez une grappe industrielle et un pôle d'excellence en céramique industrielle implanté sur notre territoire.

4.4 Notre appui au projet soumis par PCM au BAPE

Dans ce contexte, inutile de dire que nous souhaitons que PCM puisse continuer ses activités, selon le projet soumis, afin de poursuivre son implication dans cette initiative, qui, selon nous, est porteuse et structurante à tout point de vue.

Nous sommes en discussion avec un investisseur potentiel pour démarrer une première usine de fabrication, si celle-ci voyait le jour, elle pourrait valoriser annuellement à elle seule au moins 300 000 milles tonnes de matières premières secondaires (résidus miniers) et créer au moins 75 emplois permanents.

Le potentiel du projet que nous partageons avec la minière est considérable en termes de retombés économiques, environnementaux, en plus de créer du savoir. Nous serons les premiers à valoriser à grande échelle une matière qui sinon serait mise en dépôt final comme un déchet. Une nouvelle expertise se développe actuellement sur notre territoire et les populations locales en seront les premiers bénéficiaires.

Afin d'identifier un indicateur qui reflèterait le potentiel du projet de valorisation, on a juste à savoir que le site de PCM, génère actuellement par année, plus de 20 millions de tonnes de matières premières secondaires. Ce volume représente, à lui seul, la production pour l'ensemble des pays de l'Union européenne d'un minerais industriel comparable. Le prix de vente moyen de cette matière est de 50.00 \$ la tonne.

Nous ne doutons pas qu'au cours des prochains mois nous allons être en mesure de mettre en place toutes les conditions qui seront nécessaires au déploiement du potentiel de ce projet de valorisation supporté par PCM et les partenaires du milieu du développement économique et sociaux communautaire.

4.5 Conclusion

J'espère qu'à travers mon document j'aurai réussi à démontrer que je crois nécessaire l'obtention, par PCM, des certificats d'autorisations qui permettront la mise en œuvre des travaux d'extension de leurs activités et de la déviation de la route 117.

Globalement, les gens de Malartic, sondés par les uns et les autres, ont été favorables à ce projet minier. J'aimerais que notre société possède les réponses technologiques et sociales aux défis qui se posent quand une industrie côtoie un milieu d'accueil et partage avec ce milieu un espace aussi contigu physiquement. Ce projet semble amener tous les intervenants aux limites des ressources disponibles pour répondre à tous les besoins exprimés. Je perçois que ce projet est à la limite du possible et bascule, en avançant d'un pas, dans la définition de nouveaux standards à tout point de vue.

Pour notre part, notre entreprise compte bien contribuer à l'avancement des connaissances dans notre champ d'activité. Nous souhaitons aussi créer de nouveaux emplois et des opportunités d'affaires à Malartic. C'est de cette façon que nous souhaitons amener une pierre à l'édifice pour une gestion responsable des ressources et des conditions à mettre en place pour favoriser une cohabitation respectueuse et fructueuse.

Je suis conscient des enjeux, des préoccupations environnementales, des risques de fractures sociales, mais je suis aussi une personne pragmatique. Finalement, je crois que c'est le gros bon sens qui l'emportera, ou si l'on préfère, il émergera très certainement un consensus sur lequel les parties prenantes vont pouvoir s'entendre.

Je considère la situation comme un beau rendez-vous avec notre avenir collectif, une occasion d'offrir l'image d'une communauté qui a su gérer avec succès une situation à nul autre pareil.